



**PRÉFET  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**FRANCE RELANCE**

Cahors, le 10 mai 2021

### **Appel à projets « Aide à l'investissement Industrie du futur »**

Dans le cadre du plan **France Relance** initié à la suite de la pandémie de la Covid-19, le Gouvernement a souhaité aider les entreprises dans leur développement. Dans ce sens, **le dispositif « Aide à l'investissement Industrie du futur »**, lancé en 2020, entend soutenir les investissements dans le matériel industriel de pointe. Face au succès rencontré, le Gouvernement a décidé de mobiliser des moyens supplémentaires en 2021 pour poursuivre cette dynamique d'investissement.

**Cet appel à projets concerne les PME et les ETI industrielles qui réalisent des investissements de transformation.** Les activités de recherche et développement ou de prototypage ne sont pas considérées comme des activités industrielles.

**Pour qu'un bien soit éligible**, il faut qu'il soit acquis à l'état neuf ou d'occasion, inscrit à l'actif immobilisé, hors frais financiers, affecté à une activité industrielle sur le territoire français. Enfin, **il faut qu'il relève de l'une des catégories éligibles suivantes :**

- les équipements robotiques et cobotiques ;
- les équipements de fabrication additive ;
- les logiciels utilisés pour des opérations de conception, de fabrication, de transformation ou de maintenance ;
- les machines intégrées destinées au calcul intensif ;
- les capteurs physiques collectant des données sur le site de production de l'entreprise, sa chaîne de production ou sur son système transitaire ;
- les machines de production à commande programmable ou numérique
- les équipements de réalité augmentée et de réalité virtuelle utilisés pour des opérations de conception, de fabrication, de transformation ou de maintenance ;
- les logiciels ou équipements dont l'usage recourt, en tout ou partie, à de l'intelligence artificielle et utilisés pour des opérations de conception de fabrication ou de transformation ainsi que pour toutes opérations de maintenance et d'optimisation de la production.

[Le guichet du dispositif est ouvert du 3 mai au 30 juin](#), les entreprises intéressées peuvent déposer leurs pièces justificatives sur [le portail des aides Industrie futur](#).

Toutes ces informations sont disponibles sur <http://www.lot.gouv.fr/industrie-r4389.html>.

**Pôle de la communication  
interministérielle de l'État**

05 65 23 10 60 / 06 07 80 97 16  
[marine.tudal@lot.gouv.fr](mailto:marine.tudal@lot.gouv.fr)  
[pref-communication@lot.gouv.fr](mailto:pref-communication@lot.gouv.fr)

Place Chapou  
46009 Cahors Cedex